



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 09 février 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le neuf février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 03 février 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Hubert GORET a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	32
VOTANTS	42

CONVOCAATION

Datée	du 03/02/2023
Affichée	le 03/02/2023

OBJET

**Désignation d'un membre à
l'association de jumelage Pays
de L'Aigle - Kolonué**

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUEDARD, Philippe THOURET, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE,.

Représentés :

Philippe CROTEAU par Pierre GOUEDARD

Pouvoirs :

Jean-Luc BEAUFILS a donné pouvoir à Paule KLIMKO
 Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Christian BARBIER
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
 Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Éric ZO
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET
 Guy MARTEL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absents excusés :

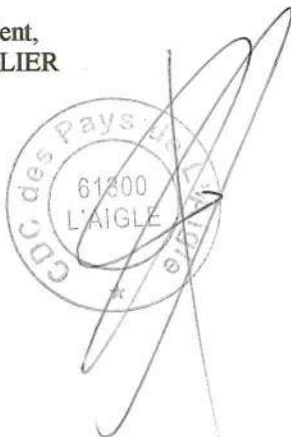
Nadège TROUILLET
 Jean-Marie GOUSSIN
 Marie-José MARTIN
 Hervé HAREL

Absents :

Marie-Odile TAVERNIER
 Pascal SUARD
 Maïté GRANDCLERE
 Didier COUSIN
 Fabrice GLORIA
 François HUREL
 Jacky DE TAEVERNIER,
 Virginie VIOLET
 François CARBONELL

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
 Publié en ligne le 16/02/2023
 Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20230209-2023-02-09-013-DE
 Date de télétransmission : 16/02/2023
 Date de réception préfecture : 16/02/2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'ancienne Communauté de Communes des Pays de la Marche était jumelée avec la commune malienne de Kolonigué depuis 2004.

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a officialisé la continuité de ce jumelage. Ce dernier a été construit sur un protocole officiel signé au Mali en vue de promouvoir des échanges d'ordres culturel, touristique, social et économique intéressant l'ensemble des habitants de la CdC et de la commune malienne de Kolonigué.

La gestion de ce jumelage a été confiée à l'AJPAK (Association de Jumelage des Pays de L'Aigle/Kolonigué) dont sont membres de droit le Président de la Communauté de Communes et 5 représentants désignés par le Conseil Communautaire.

Ainsi, Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE a été désignée pour siéger au sein de cette association de jumelage. Considérant sa démission de son mandat de conseillère municipale et donc de son mandat de conseillère communautaire, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Acte reçu en Préfecture le 16/02/2023
 Publié en ligne le 16/02/2023
 Certifié exécutoire

Le Président,
 Jean SELLIER



- Vu les statuts de l'Association de Jumelage Pays de L'Aigle / Kolonigué (AJPAK)
- Vu la délibération n° 2020-09-17-134 du conseil communautaire en date du 17 septembre 2020 portant désignation des membres de l'AJPAK,
- Considérant la démission de Madame Isabelle DUVAL de LAGUIERCE de son mandat de conseillère municipale,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Madame Isabelle CLOUCHÉ représentant la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle pour siéger à l'Association de Jumelage Pays de L'Aigle / Kolonigué.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme